



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/34
7 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET: INDE

Le présent document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan d'élimination du CTC dans les secteurs de consommation et de production: Banque mondiale rapport de vérification de 2011 et plan de travail couvrant le solde des fonds

Historique

1. À sa 40^e réunion tenue en juillet 2003, le Comité exécutif avait approuvé en principe un montant total de 52 millions \$US pour aider l'Inde à se conformer au calendrier de contrôle du Protocole de Montréal pour la production et la consommation du tétrachlorure de carbone (CTC). À sa 58^e réunion, la tranche finale du projet avait été décaissée. Le tableau ci-après résume les cibles d'élimination du CTC et les tranches de financement du plan sectoriel:

Tableau 1: Cibles d'élimination du CTC et financement fourni

| | Référence | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|-----------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|------|
| Consommation maximale totale autorisée (tonnes PAO) | 11 505 | n/a | n/a | 1 726 | 1 147 | 708 | 268 | 48 | 0 |
| Production maximale totale autorisée (tonnes PAO) pour cet accord | 11 553 | n/a | n/a | 1 726 | 1 147 | 708 | 268 | 48 | - |
| Financement convenu de la Banque mondiale (\$US) | | 8 520 843 | 9 180 112 | 399 045 | 9 556 267 | 4 020 938 | 3 211 875 | 3 211 874 | - |
| Financement convenu de la France (\$US) | | - | 1 000 000 | 1 000 000 | 500 000 | 500 000 | - | - | |
| Financement convenu de l'Allemagne (\$US) | | - | 700 000 | 700 000 | 300 000 | 300 000 | - | - | |
| Financement convenu du Japon (\$US) | | - | 2 500 000 | 2 500 000 | - | - | - | - | |
| Financement convenu de l'ONUDI (\$US) | | | | 3 500 000 | 399 046 | | | | |
| Financement total convenu (\$US) | | 8 520 843 | 13 380 112 | 8 099 045 | 10 755 313 | 4 820 938 | 3 211 875 | 3 211 874 | |

2. L'Inde avait soumis à la 61^e réunion une vérification de la consommation et de la production de CTC pour 2009, ainsi qu'un rapport de mise en œuvre, et un plan de mise en œuvre pour le solde du financement. Dans sa décision 61/18, the Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de continuer la vérification du plan d'élimination de CTC pour les secteurs de la consommation et de la production dans le pays, en utilisant le format établi jusqu'à ce que la vérification des deux secteurs pour 2011 ait été soumise. En conséquence, la Banque mondiale a également soumis un rapport de vérification pour 2011 sur le secteur du CTC en Inde. Ces rapport n'est pas joint au présent document, mais pourrait être disponible sur demande.

3. Dans la décision 65/10 j) v), il est demandé à la Banque mondiale, en sa qualité de principale agence d'exécution, de soumettre un rapport sur la mise en œuvre du plan d'élimination du CTC à temps pour la 66^e réunion. Dans sa soumission, la Banque mondiale avait indiqué à la 66^e réunion que les fonds restants dans le plan sectoriel s'élevaient à 1,4 millions \$US, et qu'elle avait soumis un plan de mise en œuvre qui avait été par la suite retiré. Par sa décision 66/15 j) iv), le Comité exécutif avait invité la Banque mondiale à présenter à la 67^e réunion un plan de travail, ce qu'elle avait fait. Cependant, par la suite, le Gouvernement de l'Inde avait demandé le retrait de la soumission, le plan n'ayant pas reçu l'approbation d'importants participants. The Comité exécutif, par sa décision 67/21, a demandé à la Banque mondiale de lui soumettre un plan de travail à la réunion suivante. À la 68^e réunion, la Banque mondiale a soumis un plan de travail couvrant le reste des fonds du plan d'élimination du CTC, approuvé par le Gouvernement de l'Inde, ainsi qu'un rapport de vérification. Après de premiers entretiens en marge de la 68^e réunion, le représentant de la Banque mondiale a informé les membres que, pour permettre d'autres consultations avec les parties intéressées en Inde, le plan de travail serait retiré et

resoumis ultérieurement. Le Comité exécutif n'a donc pas examiné le rapport de vérification pour 2011. Ce document décrit un plan de travail actualisé soumis à l'examen du Comité exécutif et réitère les informations fournies par le Secrétariat sur le rapport de vérification présenté à la 68^e réunion.

Plan de travail proposé pour 2012/2013

4. Selon les renseignements communiqués par la Banque mondiale, le plan de travail couvre les fonds qui ne sont pas encore engagés, déclarés comme atteignant 1,04 millions \$US. La Banque mondiale a expliqué que depuis 2010, l'Unité de l'ozone du ministère de l'Environnement et des Forêts n'a émis aucune ordonnance sur les contingents vendus pour des usages non liés aux matières premières; il n'y a donc pas eu de ventes directes pour ces usages et les producteurs de CTC n'ont ni importé ni exporté de CTC. Les activités directement liées à l'élimination de CTC ont été exécutées avec succès et l'Inde s'est acquittée de ses obligations au titre du Protocole de Montréal pour ce qui est de l'élimination de la consommation et de la production de CTC. Par contre, le CTC continuera d'être produit en Inde et utilisé comme matières premières conformément au Protocole de Montréal.

5. La Banque mondiale a indiqué que l'accord de subvention actuel conclu avec le Gouvernement de l'Inde, qui est à la base de toutes les activités dans le Plan d'élimination du CTC dans le pays, expirera le 31 décembre 2013.

6. Le plan de travail actualisé contient un certain nombre d'activités d'assistance technique afin d'assurer la durabilité de l'élimination du CTC. La Banque mondiale propose de se concentrer sur l'exécution des activités ci-après:

- a) Étude sur le marché des produits de remplacement au CTC après la reconversion dans le secteur de la consommation et sur leur disponibilité, de manière à établir la durabilité de l'élimination de la consommation de CTC, et notamment la détermination de la disponibilité des produits de remplacement ainsi que les facteurs de santé et de sécurité de ces produits; le budget prévu pour ces activités est de 100 000 \$US;
- b) Ateliers de sensibilisation sur les produits de remplacement et sur la durabilité de l'élimination du CTC. Plusieurs solutions de remplacement permettent déjà d'éliminer le CTC, mais certaines ont des incidences néfastes sur la santé ou sur l'environnement. L'activité proposée contribuera à promouvoir la sécurité de l'utilisation des produits de remplacement et à informer les utilisateurs potentiels de ne pas recourir au CTC. Une série d'ateliers est prévue pour les entreprises régionales de textiles, de nettoyage de métaux et autres. Le budget correspondant est établi à 200 000 \$US;
- c) Formation de diverses administrations et des commissions de contrôle de la pollution afin de renforcer leurs capacités de surveiller, de rendre compte et de réglementer la consommation au niveau de l'industrie. Une série d'ateliers pour les commissions d'État de contrôle de la pollution est prévue à divers emplacement, pour un coût total de 150 000 \$US;
- d) Préparation et publication d'un document intitulé « Une décennie d'élimination des SAO » axé tout particulièrement sur l'élimination du CTC, à un coût total de 20 000 \$US;
- e) Renforcement du système d'information de gestion de l'Unité de l'ozone, afin de surveiller la production de CTC comme matière première, aux fins de préparation ultérieure de compte rendu des données de l'Article 7. L'activité comprend la fourniture

de matériel et de logiciel pour remplacer l'équivalent existant devenu âgé et l'ajout d'un système de sauvegarde auxiliaire, pour un coût total de 10 000 \$US; et

- f) Soutien d'une Unité de gestion de projets (UGP), notamment pour appuyer ses activités courantes de supervision et assurer le soutien total des activités décrites plus haut. Au fur et à mesure que le projet approche de sa fin, outre les tâches courantes de supervision et de gestion, l'UGP se chargera également de plusieurs autres activités de finalisation, pour assurer notamment la clôture ordonnée du projet et sa durabilité. Selon l'accord conclu entre la Banque mondiale et le Gouvernement de l'Inde, l'UGP cessera ses fonctions à la fin de 2013. Le budget prévu s'élève à 280 000 \$US.

7. D'après la Banque mondiale, l'UGP du projet de CTC serait maintenue après l'expiration de l'accord de subvention. Elle est nécessaire pour exploiter le système critique de surveillance du CTC pour assurer que le CTC produit comme matière première ne soit pas utilisé pour d'autres applications à une date ultérieure. Le fonctionnement de l'UGP et l'exploitation du système de surveillance du CTC sont des activités admissibles qui permettront au pays d'assurer une élimination souple et efficace du CTC. La Banque mondiale a indiqué que le Gouvernement de l'Inde a demandé que le solde des fonds qui restera à la clôture du Plan d'élimination du CTC de l'Inde soit transféré au financement de l'exploitation de l'UGP après la date de clôture du 31 décembre 2013. Il est proposé que des audits financiers annuels soient menés pour les dépenses engagées après la date de clôture et que les rapports correspondants soient soumis par le Gouvernement de l'Inde à l'examen du Comité exécutif. La Banque mondiale pourrait faciliter la soumission de ces rapports s'il y a lieu. Le budget proposé pour l'UGP après la fin 2013 est incorporé dans le plan de travail, et se situe à 280 736 \$US.

Vérification pour l'exercice 2011

8. D'après le cadre de vérification de ce plan d'élimination, établi par la Banque mondiale et noté par le Comité exécutif, la vérification doit être fondée sur les définitions du Protocole de Montréal pour la consommation et la production. Il faut en outre que la production annuelle totale, les importations et les exportations de CTC soient couvertes, et la production de CTC ventilée entre utilisation comme matière première et d'autres applications. Les tâches comprendront la vérification et la validation des registres, tels que les journaux de production, les taux de production du produit par rapport à celui des matières premières, les quotas et le volume des importations, les dossiers d'accise et autres documents connexes.

9. La vérification a été faite en mai et juin 2012 par une équipe de quatre membres de Mukund M Chitale & Co. Chartered Accountants, le cabinet d'experts comptables qui a été chargé de la même tâche depuis les cinq dernières années. Deux membres de l'équipe ont une vaste expérience de l'industrie des produits chimiques, et les deux autres sont spécialisées dans la comptabilité financière. Les résultats de la vérification ont été soumis à la 68^e réunion, mais aucune décision n'a été prise en raison du retrait du plan de travail de l'Inde.

10. La vérification avait pour objectifs de confirmer que la consommation de CTC consommation et sa production pour des usages réglementés en 2011 n'ont pas dépassé les limites maximales autorisées établies dans l'accord, à savoir zéro tonne PAO dans les deux cas. La méthodologie appliquée consistait à vérifier la production et les importations de CTC du côté de l'offre et à déduire du niveau total de cette offre le CTC utilisé comme matière première pour la production, surtout, de chlorure d'acide de dichloro vinyle (DVAC). Le résultat représente la consommation de CTC pour des applications réglementées autres que des matières premières au titre du Protocole de Montréal.

11. Avant de se rendre dans les entreprises, l'équipe de vérification a obtenu des informations de l'Unité de l'ozone, qui a envoyé à chaque producteur de CTC et chaque utilisateur de ce produit comme

matière première un questionnaire à remplir, qui a ensuite été vérifié durant les visites de l'équipe. L'équipe de vérification a visité les quatre producteurs de CTC, neuf (précédemment huit) producteurs de DVAC et un producteur de chloroéthène (VCM). Les renseignements obtenus par l'équipe de vérification comprennent le niveau total de la production de CTC, les ventes de ce produit comme matière première et pour des usages réglementés, sa consommation comme matière première et le bilan massique global.

12. Le tableau ci-après montre les résultats de la vérification pour 2011 en comparaison aux deux années précédentes.

Tableau 2: Résultats des vérifications - 2009 à 2011

| Année | 2011 | 2010 | 2009 |
|---|--------------------|--------|--------|
| | (tonnes métriques) | | |
| Production totale de CTC | 17 740 | 15 223 | 11 248 |
| Utilisation comme matière première | 17 001 | 16 424 | 15 792 |
| Importations | 0 | 417 | 1 593 |
| Variation du stock | 737 | -785 | -3 069 |
| Production de l'année en cours | 17 740 | 15 223 | 11 130 |
| Ventes directes pour des usages autres que comme matière première | 0 | 0 | 113 |
| Inventaire bâti depuis 2004; situation en fin d'année | 0 | 48 | 48 |
| CTC détruit | 0 | 0 | 0 |
| Exportation de CTC | 0 | 0 | 0 |

Note: Les erreurs d'arrondi expliquent la différence de 2 tm dans le bilan massique

13. La vérification a constaté que les ventes de CTC pour des usages autres que comme matière première étaient de 0 tonnes métriques (tm).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation, vérification et définition du VCM comme matière première

14. Appliquant la méthodologie convenue, la vérification a déterminé que la consommation de l'Inde était nulle. Ce résultat est conforme aux données de l'Article 7 communiquées par le Gouvernement de l'Inde.

15. À la fin de 2009, les producteurs de CTC avaient 48 tonnes PAO restant des stocks de 2004 qui avaient été signalés comme consommation mais qui n'avaient pas été utilisés; un industriel pouvait donc utiliser ce stock pour des applications autres que comme matière première sans que cela ne constitue une consommation. Une quantité initialement plus élevée de CTC provenant de 2004 avait été repérée depuis dans la comptabilité. Le rapport de vérification de 2010 avait indiqué qu'en 2010, le CTC vendu par les producteurs pour des usages autres que comme matière première n'était pas soumis à des quotas. Préalablement à la 64^e réunion, le Secrétariat avait demandé à la Banque mondiale si cela était dû à la politique générale du Gouvernement de l'Inde de ne plus imposer à l'avenir de quotas pour des usages autres que comme matière première, en signalant que si c'était le cas, il ne serait peut-être plus nécessaire de rendre compte séparément des différentes quantités. La Banque mondiale a expliqué que les quotas pour les ventes pour des usages autres que les matières premières faisaient partie du plan d'élimination du

CTC jusqu'en 2009. Comme le plan d'élimination a été exécuté, l'Unité de l'ozone n'a pas imposé de quota pour ces ventes. La Banque mondiale avait également indiqué en juin 2011 que le Gouvernement de l'Inde n'avait pas jugé nécessaire de tenir un compte de la quantité liée à la consommation de 2004.

16. À la suite de cet échange, un doute est survenu sur la consommation possible de CTC utilisé dans une usine de production de VCM, soulevant un problème potentiel de non-conformité pour le pays concernant son utilisation de CTC. Le Secrétariat avait décidé à l'époque de garder le compte des quantités de CTC liées à la consommation de 2004 consommation dans l'intérêt potentiel de l'Inde dans tout entretien ultérieur sur l'utilisation du CTC pour la fabrication de VCM. Cette question avait été par la suite résolue temporairement par la décision XXIII/7 et définitivement par la décision XXIV/6 de la Réunion des Parties, par laquelle les Parties ont confirmé que l'utilisation du CTC dans la production of VCM par pyrolyse de dichlorure d'éthylène est considérée comme une utilisation à titre de matière première; ce procédé particulier est utilisé par le producteur de VCM en Inde. En conséquence, compte tenu de l'information fournie par Mukund M Chitale & Co. Chartered Accountants, le Secrétariat a retiré les 48 tonnes PAO de CTC restant de la consommation de 2004 consommation des quantités de CTC faisant l'objet de surveillance.

Information fournie dans le rapport d'avancement

17. Le rapport d'avancement soumis en mai 2013 par les agences bilatérales et les agences d'exécution indique les soldes restants des tranches approuvées aux fins du plan d'élimination du CTC en Inde, au 31 décembre 2012 (voir Tableau 3 ci-après).

Tableau 3: Soldes restants au 31 décembre 2012

| Agence | Date d'approbation des tranches | Montant approuvé (\$US) | Solde (\$US) | Part engagé (\$US) |
|-----------------|--|--------------------------------|---------------------|---------------------------|
| Banque mondiale | Juil-09 | 3 211 874 | 696 874 | 696 874 |
| Japon | Avr-05 | 2 500 000 | 1 618 851 | 0 |
| ONUDI | Avr-05 | 3 500 000 | 255 075 | 210 309 |
| ONUDI | Juil-06 | 399 046 | 174 600 | 18 787 |
| Total | - | 9 610 920 | 2 745 400 | 925 970 |

18. Les soldes restants de ce plan d'élimination ont également été abordés dans le rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/10). Dans le rapport en question, le Secrétariat propose d'envisager de demander le remboursement des soldes de cet accord pluriannuel d'ici la fin de 2013, similairement aux recommandations pour d'autres substances ayant le 1^{er} janvier 2010 comme date d'élimination (CFC et halons).

Plan de travail

19. Le Secrétariat a entrepris de communiquer au Comité exécutif des renseignements supplémentaires pour lui permettre, s'il le souhaite, d'examiner des solutions autres que le remboursement des fonds recommandé par le Secrétariat. Durant l'examen, diverses ramifications ont été évoquées, sans qu'il y ait eu de conclusions. Le Secrétariat poursuivra les discussions avec la Banque mondiale et soumettra, s'il y a lieu, une mise à jour au Comité exécutif.

RECOMMANDATION

20. Le Comité exécutif est invité à prendre note du rapport de vérification pour 2011 concernant l'élimination de la consommation et de la production du CTC en Inde.

21. À la lumière de toute décision prise durant l'examen du point 6 b) i) de l'ordre du jour, Rapport périodique global, le Comité exécutif est invité, en cas d'approbation de la recommandation connexe dans ce rapport, soit:

- a) À demander à la Banque mondiale, en sa qualité d'agence d'exécution principale, de soumettre à la dernière réunion de 2014 des rapports d'achèvement de projet pour toutes les activités relevant du plan d'élimination du CTC pour Inde.

Ou

- b) À demander à la Banque mondiale de terminer la mise en œuvre des plans de travail déjà approuvés; et
- c) À demander pour la première réunion de 2014 un rapport de situation concernant les activités en cours, les soldes qui restent, les obligations et le calendrier d'achèvement couvrant chaque agence bilatérale et chaque agence d'exécution participantes.